

vail et à la fin de l'année il ne reste aucun ouvrage qui justifie la dépense. Il semblerait qu'il y a au Canada assez de travaux à faire pour que chaque heure d'ouvrage produise quelque résultat. Cette pratique de mettre des hommes à l'ouvrage simplement pour les occuper et pour leur faire casser de la pierre quand ils ont à côté d'eux d'énormes machines broyeuses, est absolument une folie. Toute la difficulté semble pour le moment se résumer à une question de fonds, que nous n'avons pas actuellement pour entreprendre des travaux qui remettraient en activité tout le rouage industriel. Il n'y a pas le moindre doute qu'à ce sujet nous sommes plus ou moins arrêtés par certains corps intéressés. Il y a quelques semaines, à Vancouver, je parlais à un échevin qui est président du comité du chômage et aussi de la commission des finances du conseil de ville. Il m'a fait remarquer que si la cité désirait beaucoup donner des travaux de construction aux ouvriers sans travail de Vancouver, elle ne pouvait pas le faire parce qu'elle ne pouvait pas obtenir d'argent de la banque—dans ce cas il s'agissait de la banque de Montréal. En examinant l'exposé annuel de la banque de Montréal, je constate que le directeur général de cette institution prétend que le chômage est un mal très nécessaire; que ce n'est que par le chômage que nous pouvons faire abaisser les salaires aux prix où ils devraient être—ou pour citer les termes du rapport que le chômage est un "correctif naturel". Monsieur l'Orateur, je pense à ce dont j'ai été témoin dans des maisons d'ouvriers durant les dernières semaines: les hommes étaient sans ouvrage; leurs femmes étaient presque dans un état désespéré; leurs enfants dans plusieurs cas n'allaient pas à l'école parce qu'ils n'avaient ni souliers ni vêtements; c'était non seulement la privation physique mais un découragement absolu de l'existence. Beaucoup de gens sont dans cette situation et pendant ce temps une des premières institutions financières du Canada nous dit que le chômage est un "correctif naturel". Je prétends que c'est au Gouvernement qu'il appartient de défendre la population du Canada contre une institution de ce genre.

Pourquoi demanderons-nous que tout le fardeau du chômage soit supporté par les provinces ou par les municipalités? D'après les termes de notre constitution, le Parlement doit s'occuper de ces grandes questions comme l'immigration, la politique fiscale, etc. J'estime que les questions qui se rattachent à l'immigration ont beaucoup à

faire avec le chômage. Des mille et des dizaines de mille d'immigrants sont arrivés dans la ville de Winnipeg l'an dernier directement de Grande-Bretagne. Ils devaient évidemment se fixer sur des terres, et c'est ce que plusieurs ont fait en premier lieu, mais les fonctionnaires de l'immigration m'ont dit alors que rien ne pouvait empêcher ces gens de s'installer dans la ville quand les travaux de l'été étaient terminés. Un grand nombre d'entre eux sont revenus en ville et il en résulte que les municipalités se trouvent obligées d'en prendre soins. Pourtant, leur présence dans le pays est due directement à l'action du Gouvernement à cause de sa politique d'immigration. On peut dire la même chose de plusieurs de nos lois fiscales, nous en décidons ici, mais nous passons aux provinces et aux municipalités déjà obérées de dettes, le soin de s'occuper des chômeurs. Je prétends, monsieur l'Orateur, que nous ne pouvons pas faire autrement dans cette Chambre que de prendre notre responsabilité.

Les membres du Gouvernement pourraient dire qu'il est impossible d'établir actuellement un système complet d'assurance contre le chômage. C'est peut-être une attitude raisonnable à prendre, pourtant, je voudrais dire ceci: Jusqu'à ce qu'on puisse établir un système semblable, le moins que nous puissions faire c'est d'adopter le principe sur lequel repose l'assurance contre le chômage, c'est-à-dire que l'industrie devrait supporter les charges quelle engendre. Si nous avons amené dans ce pays plus de gens qu'il nous en faut ou si nous avons placé plus d'ouvriers dans une industrie particulière qu'elle en a besoin, le moins que nous puissions faire c'est d'en répartir les conséquences sur la communauté afin qu'elle ne pèse pas trop sur quelques malheureux qui en sont pour le moment lourdement obésés.

Maintenant, sans entrer dans plus de détails, je ferai observer que le problème est d'une telle gravité qu'il est nécessaire d'en arriver à une décision d'ici à quelques semaines.

On peut rétorquer qu'avec le printemps, l'activité renaît dans les opérations agricoles et dans les diverses industries. C'est peut-être exact; cependant, nous aurons un autre hiver et les perspectives ne sont guère plus encourageantes pour l'hiver prochain qu'elles ne l'étaient l'an dernier.

Si nous voulons réagir d'une façon efficace contre la situation, il est donc nécessaire que le Parlement adopte des mesures dès la présente session. J'ose espérer